

LE RASSEMBLEUR

SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE
DES DÉCOUVREURS (CSN)



Volume 11, numéro 3 Juin 2015



Bonnes vacances !

Je tiens personnellement à vous souhaiter de belles vacances bien méritées. L'année 2014-2015 aura suscité des inquiétudes parmi nos membres avec la fusion des commissions scolaires annoncées en début d'année et la présente négociation de notre convention collective. Sachez que nous ferons tout en notre pouvoir pour vous tenir régulièrement informés. Partez l'esprit tranquille pour vous ressourcer et recentrer votre énergie sur votre santé, tout en prenant du bon temps auprès de votre famille et amis.

Un sincère remerciement à nos personnes déléguées ainsi qu'à nos personnes entrainantes, votre aide est inestimable! Merci à vous chers membres pour votre soutien, votre implication, votre présence lors des activités et assemblées... Nous comptons sur vous pour la prochaine année! Merci à vous!



Isabelle Larouche, présidente

Horaire estival

Pendant la période estivale, le bureau sera fermé les semaines du 20 au 31 juillet 2015. Il vous sera possible de nous contacter par courriel tout l'été. Il y aura une personne qui passera une journée dans les semaines du 13 juillet et du 3 août pour faire le suivi des messages. Le bureau reprend son horaire régulier le 10 août 2015.



Nous vous souhaitons de magnifiques vacances, qu'elles soient remplies de soleil et de repos!

SAVIEZ-VOUS QUE...



- La convention collective ainsi que les normes du travail s'entendent pour dire que les vacances peuvent être prises ou monnayées mais ne disparaissent pas en fumée. (Article 5-6.00 ainsi que les Normes du travail) Il faut se rappeler par contre que l'employeur a droit de demander qu'elles soient prises dans l'année en cours et du nombre limite que nous avons en banque.
- Les horaires en service de garde doivent être avec le plus grand nombre d'heures possibles (7-3.36 adaptations locales). Si vous voyez une erreur, n'hésitez pas à communiquer avec nous!
- Les postes qui seront à la séance d'affectation, en service de garde, sont les postes laissés vacants (démission, retraite) et les postes nouvellement créés (7-3.37). Comme les horaires sont refaits annuellement, on détermine les postes envoyés au bassin selon l'ancienneté et non par le poste détenu de la personne démissionnaire ou retraitée.

Votre comité exécutif





Informations pertinentes sur les griefs

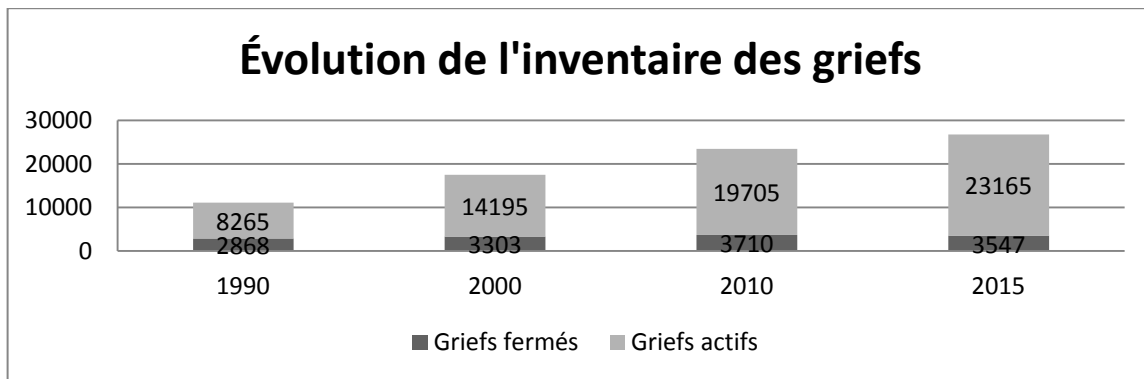


Pour la première fois, le 17 Avril 2015 dernier, se tenait, à Montréal, une journée sur le thème « De l'arbitrage conventionnel à la médiation », présentée par le Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation.

Des acteurs de tous les niveaux, que ce soit des arbitres d'arbitrage, des syndicats jusqu'aux employeurs y étaient réunis.

Plusieurs conférenciers sont venus dans le but de nous parler de l'évolution de la gestion des griefs depuis 25 ans (1990-2015).

Voici les statistiques sur l'augmentation du nombre de griefs :



L'augmentation du nombre de ceux-ci ne cesse d'allonger le délai moyen entre dépôt et décision, soit une moyenne en 2015 de 21 mois. Les demandes de griefs sont en augmentation tandis que les capacités d'arbitrage sont demeurées les mêmes, venant expliquer la quantité comparable de griefs réglés. Le nombre d'arbitres au Greffe des tribunaux est resté autour de soixante toutes ces années tandis que les causes s'alourdissent.

En terminant, il faut savoir que la durée moyenne en audience est de cinq jours pour un coût moyen de 15 000\$ (2015).



Pascal Laprise, vice-président administratif, technique et paratechnique

Comité des femmes

La précarité salariale apporte aussi un impact sur le taux de natalité.

Syndicat du personnel de soutien scolaire des Découvreurs

Téléphone : 418 653-5965
 Télécopieur : 418 653-6545
syndicat@spssdd.com
www.spssdd.com

\$	RETRAITE
	Si vous êtes né avant février 1962, vous pourriez recevoir la sécurité de vieillesse à partir de 65 ans, mais pour les gens nés après 1962 l'âge sera de 67 ans.